

Jean Zuccarelli
Conseiller Exécutif de Corse
Président de l'A.D.E.C

Manuel Valls
Premier ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varennes
75700 Paris SP 07

Objet : mise en œuvre de la loi NOTRe en Corse

Bastia, le 20 septembre 2015

Monsieur le Premier ministre,

Votre gouvernement a initié en juin 2014, une grande réforme de modernisation de la République. Conformément à l'article L. 4424-2 de la loi du 22 janvier 2002, vous avez sollicité l'Assemblée de Corse afin qu'elle donne son avis sur le projet de loi dit "NOTRe".

Le 12 décembre dernier, notre Assemblée vous soumettait aux termes d'échanges constructifs, un projet de réforme de notre organisation territoriale portant création d'une collectivité de Corse *déconcentrée* par fusion de l'actuelle collectivité territoriale de Corse et des deux conseils départementaux. Les élus de l'Assemblée de Corse y demandaient, notamment, que soit créée, à Bastia, une Chambre des territoires ayant vocation à mettre en œuvre des politiques au niveau infrarégional et que les électeurs de Corse soient consultés pour approuver le projet, par parallélisme de forme avec le référendum de 2003 ; cette nécessité étant aujourd'hui renforcée par le maintien des collectivités départementales dans le reste de la France.

Le 7 août dernier, la loi NOTRe, et au cas particulier, son article 30, spécifique à notre île, ont été promulgués. Et le constat concernant la Corse est particulièrement négatif.

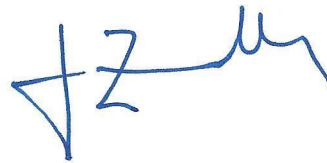
En ne respectant pas la cohérence des propositions formulées par l'Assemblée de Corse, et en écartant, notamment, le caractère *déconcentré* de la future collectivité de Corse, la loi créée, en effet, un monstre administratif qui rompt brutalement les équilibres territoriaux de notre île en consacrant un centralisme régional. Pis encore, en faisant de Bastia la seule ville du pays à être déçue de son statut de capitale politique départementale, vous préfigurez son déclassement au rang de sous-préfecture. C'est inacceptable.

En outre, et contrairement à ce qui avait été demandé par les élus, aucune consultation des citoyens sur la mise en œuvre de ce projet n'est prévue. C'est d'autant plus inacceptable que nos concitoyens électeurs en Corse s'étaient prononcés par référendum en 2003 contre un projet similaire.

Je vous sais Monsieur le Premier ministre particulièrement attaché aux intérêts de la Corse et j'ai soutenu vos initiatives concernant son développement et sa sécurité. C'est pourquoi je vous demande solennellement mais avec confiance de corriger une réforme néfaste pour la Corse et pour Bastia. Elle ramènerait notre île quarante ans en arrière, en allant à rebours même du principe de décentralisation sur lequel repose désormais notre Constitution. Et de revenir aux principes qui ont fondé le vote de l'Assemblée de Corse de décembre 2014 :

- En engageant votre gouvernement à mettre en œuvre les mesures nécessaires à la préservation des équilibres territoriaux de la Corse.
 - o Elles passeront par la mise en œuvre d'une collectivité déconcentrée qui s'appuiera notamment sur une Chambre des territoires implantée à Bastia.
 - o Elles envisageront le redéploiement territorial de vos directions dans l'île.
- En convoquant les électeurs de Corse afin de soumettre à leur avis, par référendum, le projet définitif que votre gouvernement entendra proposer pour notre île.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma haute considération, *et de mes sentiments confiants et amicaux*



Copie à :

- Monsieur Bernard Cazeneuve, Ministre de l'Intérieur
- Madame Marylise Lebranchu, Ministre de la décentralisation et de la fonction publique